

CIRCULAIRE

Date : Le 5 novembre 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 : 2020-180

Destinataires : Établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : Coordonnées des établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants après les heures régulières

Programme(s) : Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Type : Politique

Procédure

Entrée en vigueur : Le 5 novembre 2020

Certains établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont déjà fait l'expérience directe de la COVID-19, des membres du personnel ou des enfants ayant été testés positifs pour le virus.

Le ministère des Familles a fourni à la santé publique les coordonnées des établissements de garde d'enfants de la province, y compris les numéros de téléphone et les adresses électroniques des établissements et des présidents de conseil d'administration, tels qu'ils figurent sur le site des Services de garde d'enfants en ligne. Un représentant de la santé publique communiquera avec vous pour vous donner des conseils de santé publique en cas d'exposition et pour faciliter la recherche efficace des contacts. Les gestionnaires principaux, les présidents de conseil d'administration, les propriétaires et les exploitants doivent avoir un plan pour vérifier les courriels et les messages vocaux après les heures régulières (y compris les fins de semaine), au cas où la santé publique aurait communiqué avec eux pour les informer d'un cas suspect ou confirmé de COVID-19 lié à leur établissement.

Nous vous remercions pour votre partenariat et votre coopération continue en cette période difficile.

Christina Moody, sous-ministre adjointe par intérim
Services aux enfants et aux jeunes